



RÉUNION DE LA

Commission

Locale de

Développement


Rural

17.12.2019




ORDRE DU JOUR

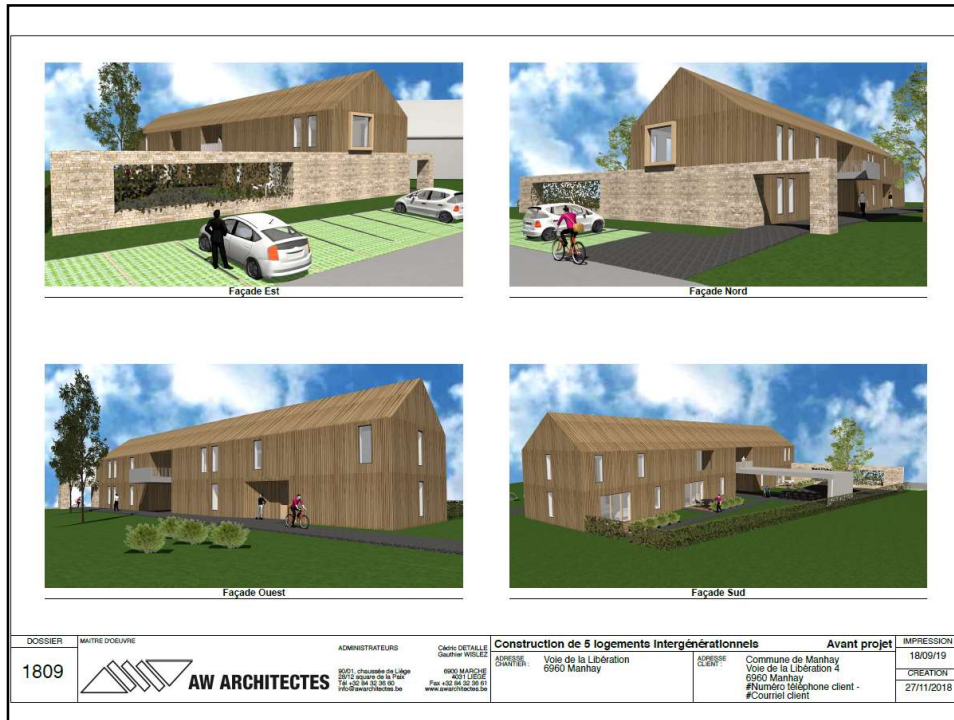
20h



- Introduction et approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- **Présentation de la nouvelle mouture de l'avant-projet de logements intergénérationnels par l'auteur de projet – C. Detaille du bureau du bureau « AW architectes » - réactions de la CLDR**
- Projets en convention / demande de convention : Actualité
- Groupes de Travail : suivi
- Suites et divers

22h





PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

REACTIONS

Éléments appréciés :

- L'espace extérieur couvert est intéressant.
- Les dimensions données aux appartements sont généreuses.
- L'idée des douches italiennes est bien vue.
- Les terrasses extérieures sont généreuses et c'est une bonne idée.
- L'utilisation du bois en parement est appréciée
- Le mur en pierres qui rappelle le patrimoine traditionnel et qui joue un rôle en termes d'intégration et de qualité urbanistique du bâtiment est un véritable plus.

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

REACTIONS

Suggestions :

- Aménager un espace commun qui facilite le fonctionnement intergénérationnel ; fermer le porche extérieur par des portes coulissantes vitrées. Il servirait de belle pièce commune (style jardin d'hiver/véranda) au rez de chaussée. Prévoir son isolation, un recouvrement de sol adéquat.
- Aménager un local couvert de tri pour les poubelles des 3 bâtiments : logements intergénérationnels, CPAS, commune. A noter qu'une réflexion avait été entamée à ce sujet au niveau de l'administration communale. L'aménagement pourrait éventuellement relever d'un autre budget, mais sa conception, réfléchi dans le cadre du projet des logements pour une intégration réussie.
- Aménager un local commun extérieur, hors du volume isolé, qui puisse abriter vélos et poussettes. Prévoir un aménagement simple type « abri » pour limiter les coûts. Veiller à l'intégration de ce local dans le projet global. Voir la possibilité d'un aménagement commun aux 3 bâtiments également.
- Prévoir une ouverture extérieure au niveau des salles d'eau : pour la ventilation et pour l'apport de lumière naturelle évitant des consommations pour l'éclairage.
- Amener davantage de lumière naturelle au niveau des appartements à l'étage (agrandissement des ouvertures ?)
- Au niveau aménagement extérieur, prévoir un espace jeux pour les enfants, un barbecue, un potager partagé

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Budgéter et faire un comparatif des « + » et des « - » de différentes options :

- Au niveau de la toiture :
 - Toiture revêtue de bois
 - Toiture revêtue d'ardoises
 - Toiture bois + panneaux photovoltaïques
 - Toiture ardoises + panneaux photovoltaïques
 - Toiture bois + tuiles solaires versant sud
 - Toiture ardoises + tuiles solaires versant sud
 - Au niveau du mur de refend extérieur
 - Mur en pierres tel que proposé
 - Haie végétale en remplacement du mur
 - Mur conservé sur la droite du bâtiment mais haie à gauche du bâtiment
 - Au niveau de l'économie de l'eau
 - Pose d'une citerne d'eau de pluie
 - Pose de doubles/triples citernes pour les bâtiments communaux (CPAS, mais communale) et le nouveau bâtiment.
 - Au niveau de l'économie d'énergie pour le chauffage
 - Utilisation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques
 - Installation d'une pompe à chaleur
 - Installation d'une chaudière conventionnelle

REACTIONS

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Ce qui fait débat :

REACTIONS

Sur l'aspect architectural, l'utilisation du bois en toiture est plus ou moins apprécié selon les participants. De même, le mur en pierres est apprécié pour sa participation à la qualité du projet. Son impact sur le budget est toutefois questionné.

Un aspect a posé question : le fonctionnement du lien intergénérationnel. Tous les membres de la CLDR pensent que l'aménagement doit pouvoir concourir à faciliter ce lien.

Deux points de vue s'affrontent ; privatiser davantage l'espace commun extérieur ou au contraire éviter de sur-privatiser afin de permettre une libre circulation de tous les habitants du lieu sachant que les personnes intéressées par cette formule de location sont a priori ouvertes au partage d'espaces et à la vie en semi-communauté.

L'inversion des fonctions a même été évoquée dans l'idée de préserver la tranquillité des personnes âgées : ceux-ci seraient installés à l'étage, les familles au rez. Proposition déboutée immédiatement par l'architecte en raison de la nécessité de placer alors un ascenseur (coût important).

Une implantation des bâtiments en forme de « 0 », de « U », de « L » aurait, selon les membres CLDR, permis davantage d'échanges entre les habitants des logements. Pour l'architecte, plusieurs freins à ce type d'implantation. Un bâtiment compact (ramassé sur 2 étages) est moins coûteux à la construction et moins énergivore à l'usage. De plus, le plein pied ne correspond pas aux préconisations urbanistiques actuelles, le projet risquant alors d'être refusé au niveau Urbanisme.

Le fait que l'entrée du bâtiment ne soit pas accessible à une voiture fait débat. Certains membres estiment qu'une personne âgée doit pouvoir être déposée ou arriver elle-même en voiture devant sa porte pour éviter de devoir cheminer à pied/en gadot/chargée de courses depuis le parking. D'autres saluent le fait de ne pas faire passer de « voie carrossable » devant l'entrée, estimant que marcher une dizaine de mètres depuis le parking n'est pas contraignant, pour peu que le revêtement soit confortable (plat, lisse). De plus, ils estiment que cela crée un espace de rencontres supplémentaire.

A noter que l'administration régionale avait recommandé, au niveau des appartements « jeunes familles », d'intégrer maximum 2 chambres. Ceci, afin d'éviter l'installation long terme de familles nombreuses, par définition moins mobiles. Dans le projet, un appartement 3 chambres est prévu. Certains membres suggèrent

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

REACTIONS

Questions à relayer à l'architecte

- Quelle sera le niveau d'isolation du bâtiment ?
- Quel système de chauffe sera prévu ?
- Quel mode de ventilation sera préconisé ?
- L'aménagement du local technique à l'étage ne risque-t-il pas de poser problème lors du raccordement au réseau de chaleur ?
- Quid de l'utilisation rationnelle de l'énergie ?
- Quid de l'installation d'une station d'épuration ?
- Quid d'un pré-accord de l'urbanisme, le style complètement différent des 3 bâtiments (AC, CPAS, LI) ne posera-t-il pas problème ?
- Qu'est-il prévu au niveau de l'aménagement du grenier ?

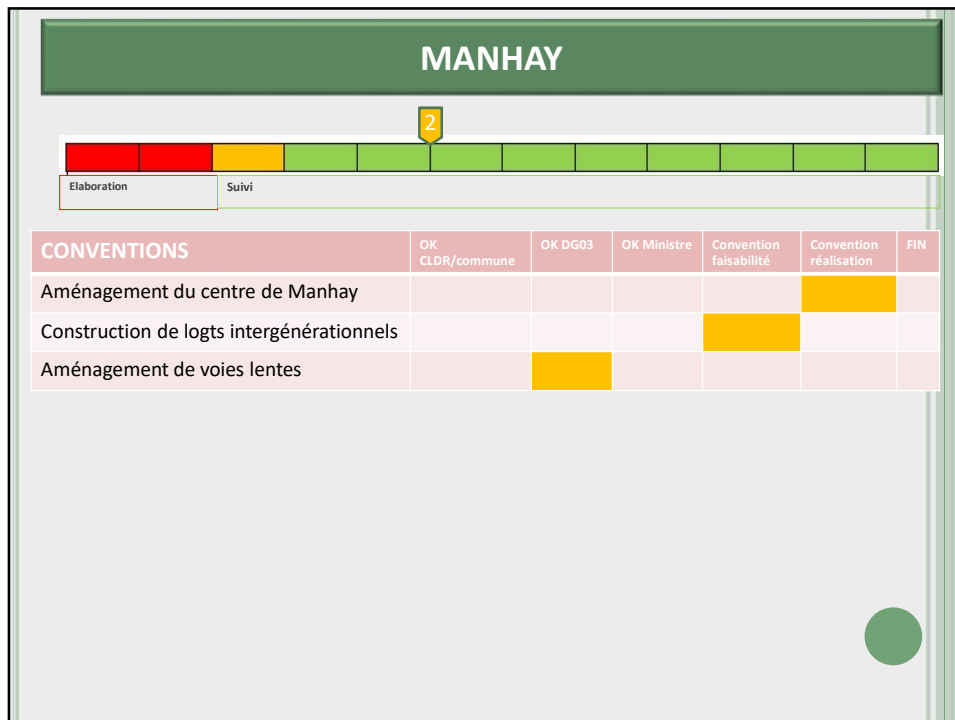
PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

L'avis des membre de la CLDR



APPROBATION DU PV DE LA DERNIÈRE RÉUNION





3. CONVENTIONS : ACTUALITÉ ET PRÉCISIONS

1. CONVENTION FAISABILITE

1.1. Demande de convention

- Choix de la fiche projet
- Décision de principe par le Conseil communal |
- Réunion de coordination avec l'(les) administration(s) et le(s) Cabinets subventionnant(s)
- Accord de principe du Ministre de subventionner le projet
- Signature par Ministre de Convention-faisabilité

1.2. Choix de l'auteur et approbation de l'avant-projet

- Préparation du cahier des charges pour désigner auteur projet par la commune
- Désignation auteur de projet
- Réalisation de l'avant-projet par l'auteur
- Présentation de l'avant-projet (CLDR, habitants, ...)
- Comité d'accompagnement
- Approbation de l'avant-projet (sur base du PV du comité d'accompagnement)

1.3. Elaboration du projet

- Demande permis urbanisme
- Réalisation du projet définitif (plans, cahier charges)
- Accord du Ministre sur le projet
- Signature convention réalisation

2. CONVENTION REALISATION

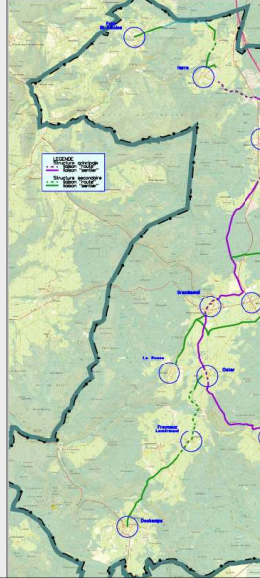
2.1. Adjudication

2.2. Exécution des travaux

2.3. Fin des travaux

3. CONVENTIONS : ACTUALITÉ ET PRÉCISIONS

Réalisation de voies



1. CONVENTION FAISABILITE

1.1. Demande de convention

- Choix de la fiche projet
- Décision de principe par le Conseil communal
- Réunion de coordination avec l'(les) administration(s) et le(s) Cabinets subventionnant(s) ★
- Accord de principe du Ministre de subventionner le projet
- Signature par Ministre de Convention-faisabilité

1.2. Choix de l'auteur et approbation de l'avant-projet

- Préparation du cahier des charges pour désigner auteur projet par la commune
- Désignation auteur de projet
- Réalisation de l'avant-projet par l'auteur
- Présentation de l'avant-projet (CLDR, habitants, ...)
- Comité d'accompagnement
- Approbation de l'avant-projet (sur base du PV du comité d'accompagnement)

1.3. Elaboration du projet

- Demande permis urbanisme
- Réalisation du projet définitif (plans, cahier charges)
- Accord du Ministre sur le projet
- Signature convention réalisation

2. CONVENTION REALISATION

2.1. Adjudication

2.2. Exécution des travaux

2.3. Fin des travaux

Echelle 1/500

MANHAY

2

Elaboration

Suivi

CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Aïnés → Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR

MANHAY

2

Elaboration	Suivi

CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Aïnés	→ Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR
GT Nature	→ Valorisation du plateaux des tailles

GT « NATURE »

- Mettre en valeur les travaux du projet LIFE "Plateau des tailles"**

Restauration de :

- 600 ha de milieux tourbeux et paratourbeux,
- 150 ha de forêts feuillues
- 100 ha de milieux associés au fond de vallées

- Création d'un centre d'accueil éco avec accueil enfants et cafétéria,
- Installation d'une infrastructure de base diversifiée : pique-nique, bancs, miradors, points de bivouacs, ...
- Réalisation de circuits, cheminements type sentiers et/ou caillebotis
- Restauration et valorisation d'éléments du patrimoine culturel

MANHAY


2

CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Aînés	→ Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR
GT Nature	→ Valorisation du plateaux des tailles
GT Sentiers	→ Valorisation touristique des sentiers

Réalisation de voies lentes mixtes



Objectifs des itinéraires lents

Utilitaires

= mobilité du quotidien

Touristiques

= itinéraires de loisirs

Déplacements

- Entre les villages
- Circuits scolaires
- Vers les services/commerces

Facteurs de détours : 1,2
(100/500 m)

Revêtement adapté

Déplacements

- Vers les « spots » touristiques : attractions, hébergements, espaces nature
- Nécessité de boucles

Facteurs de détours : /

Revêtement = moindre importance

MANHAY

2

Elaboration

Suivi

CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Aïnés	→ Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR
GT Nature	→ Valorisation du plateaux des tailles
GT Sentiers	→ Valorisation touristique des sentiers

14 octobre
Réunion
Sentiers.BE

MANHAY

2

Elaboration

Suivi

CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Aïnés	→ Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR
GT Nature	→ Valorisation du plateaux des tailles
GT Sentiers	→ Valorisation touristique des sentiers
GT Energie	→ Action au niveau petit hydraulique → Action sensibilisation – thermographie d’un village

Suivis : Projets du budget participatif

« Encourager la dynamique participative et permettre à des **réalisations concrètes** (petits aménagements de lieux ou de locaux de rencontre portés par des citoyens), d'être **aisément financées et rapidement réalisées** ».

Vu :

- La difficulté à mobiliser suffisamment de projets
- La difficulté de gestion d'un appel d'offres
- La dispersion au niveau des projets évoquée en CLDR

On repart sur le modèle d'avant avec des améliorations :

- Ouverture de l'appel à toute la population
- Parrainage par un membre CLDR
- 15.000€ max mais si ça dépasse, possibilité de soutenir malgré tout le projet
- Pour la candidature, un estimatif du budget suffit
- Soutien administratif des candidats retenus



Fondation Rurale de Wallonie

Une formation pour les animateurs et secrétaires des groupes de travail



FRW
Ensemble, pour des villages vivants



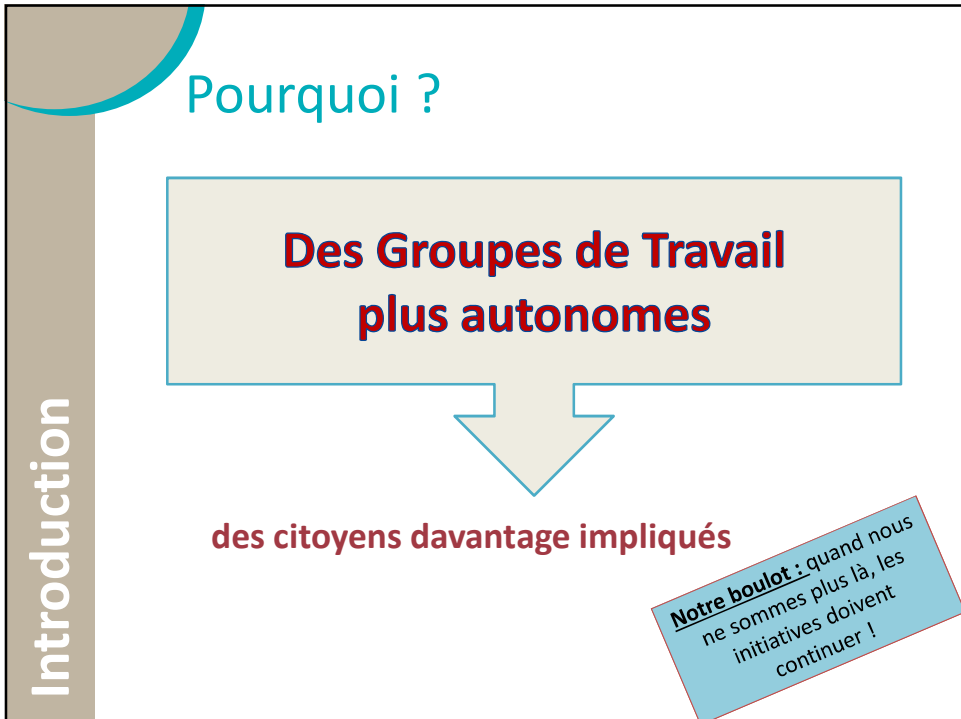
ehh...

POUR QUOI ?

Une formation pour les animateurs et secrétaires ?

POURQUOI ?

FRW Ensemble, pour des villages vivants



Introduction

Pourquoi ?

Des Groupes de Travail plus autonomes

des citoyens davantage impliqués

Notre boulot : quand nous ne sommes plus là, les initiatives doivent continuer !


Introduction

Introduction

Nos objectifs :

Qu'au terme de la journée vous soyez capable de :

- Situer le contexte des groupes de travail
- Préparer une réunion
- Gérer une réunion
- Assurer le suivi d'une réunion




Une formation pour les animateurs et secrétaires ?


COMMENT ?

FRW Ensemble, pour des villages vivants

Introduction

Comment ?

- En vous faisant participer un maximum
- En utilisant des techniques d'animation qui pourront vous servir
- Par des mises en situation



- **Manhay**
- **Waimes**
- **Vielsalm**
- **Gouvy**

Samedi 08 février 2020 à Vielsalm

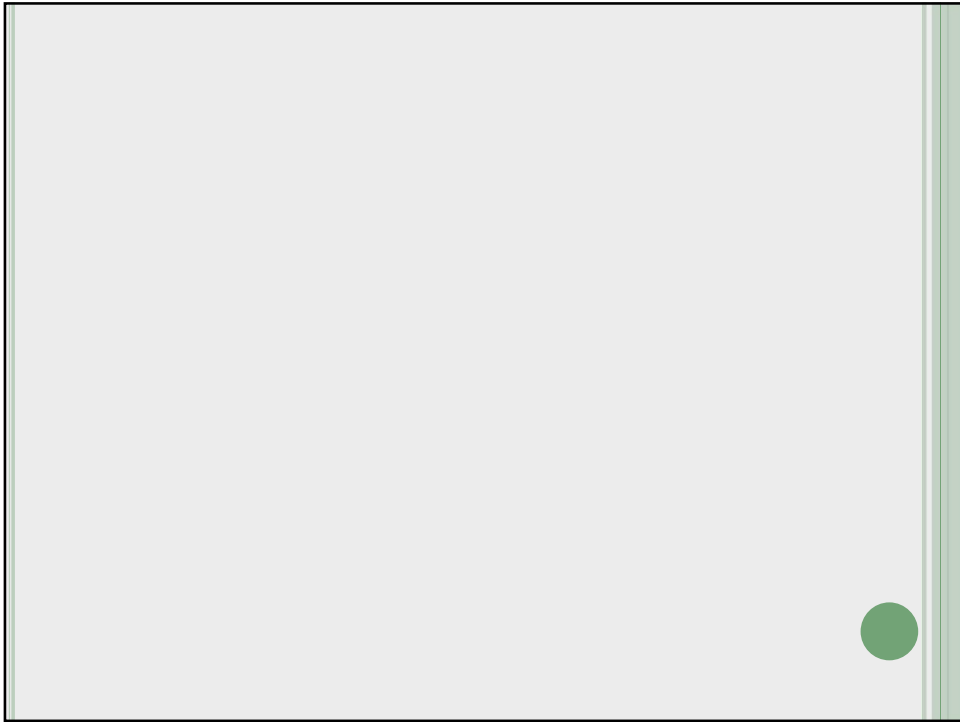
5. DIVERS

- A vous ??

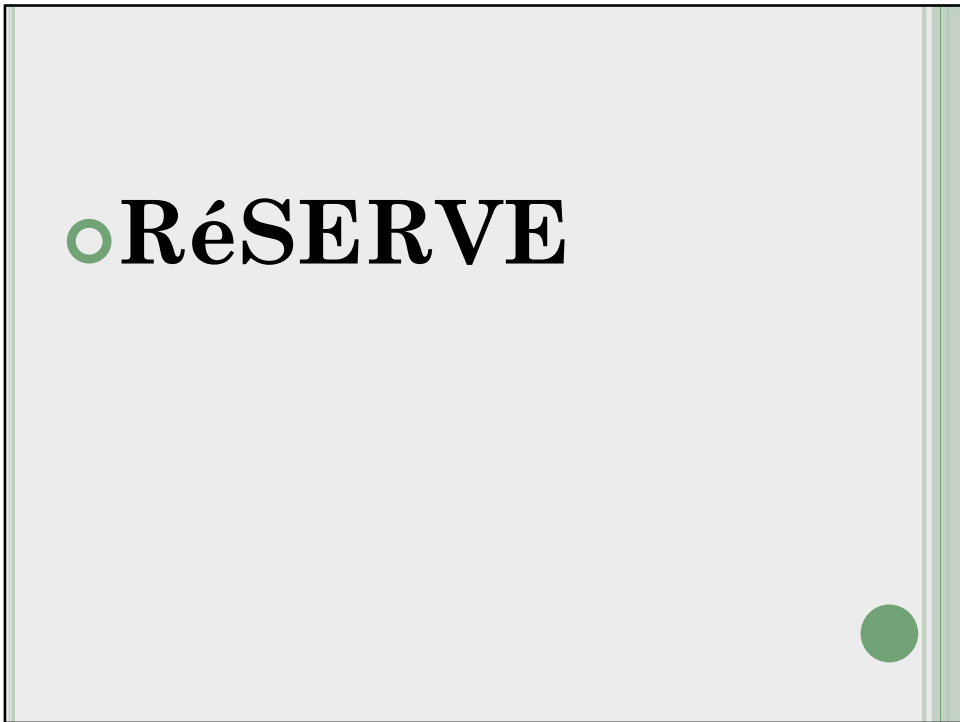


Merci de votre attention





○RéSERVE







5. DIVERS - ROI

- Simplification
- Suppression du quorum saur
- Adaptation à la nouvelle législation
- Intégration du droit à l'image

Titre IV – Droit à l'image

Art.19 - Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces...découlant de l'Opération. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.

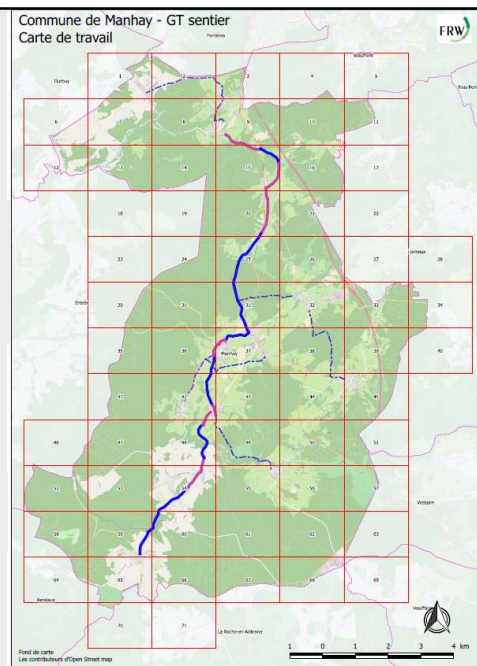
GT « SENTIERS »

TRAVAIL RÉALISÉ PAR LE GT :

Visites de terrain pour déterminer la faisabilité des tracés proposés + état des lieux

SUITES :

Désignation d'un auteur de projet



GT « ENERGIE »



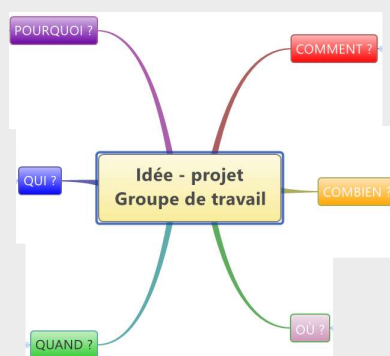
Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat - PAEDC

Parmi les projets du PAED, les membres du GT ont retenu 4 projets dans lesquels ils souhaitent s'investir :

1. Investir dans le petit hydraulique
2. Sensibiliser les habitants à leurs consommations énergétiques
3. Mettre en place des ateliers pour créer un four solaire
4. Installer du petit et du grand éolien

De nouveaux GT's pour de nouveaux projets ?

- En lien avec les défis et objectifs
- Porté par la CLDR
- Validé par le Collège communal
 - Financement éventuel
 - Identification d'un échevin référent



Investissement des nouveaux membres

Groupes de travail

GT Energie	Réf : M. Generet
GT Nature	Réf : M. Generet
GT Sentiers	Réf : P. Loos
GT Aînés	Réf : A. Mottet
GT produits locaux	Réf : G. Huet

+ GT sécurité routière

+ Budget participatif

